

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 517844

AU-RECS/ CC5 (b)

**Relations UA-CER
Comité de Coordination
Troisième réunion
26 janvier 2005
Abuja, Nigéria**

RAPPORT D'ACTIVITES SUR LES NEGOCIATIONS DE L'OMC

INTRODUCTION

1. Après l'échec des négociations de Cancun, une grande réunion s'est tenue à Genève en juillet 2004 et a abouti sur ce que l'on a appelé "Ensemble des résultats de juillet" qui a été adopté par le Conseil général de l'OMC le 1^{er} août 2004. « L'Ensemble des résultats de juillet » constitue pour l'Afrique un document d'engagement présentant les efforts déployés par les Etats membres pour redémarrer le programme de travail de Doha. L'on se rappelle que les Etats membres de l'UA ont, sous l'égide de la Conférence des ministres du commerce de l'UA tenue en mai 2004 à Kigali, Rwanda, ont arrêté leurs positions avant de participer à la réunion de juillet. En effet, conformément à la Décision EX.CL/Dec.108 (V), ce sont les deux documents élaborés à Kigali, documents qui reflètent la position africaine (la Déclaration de Kigali sur le programme de travail de Doha et le Consensus de Kigali sur le Programme de travail de l'après Cancun) qui ont servi de documents d'orientation technique et de cadre politique pour les engagements des experts et responsables africains des négociations commerciales en Afrique avec leurs partenaires.

L'ensemble des résultats de juillet

2. Le Conseil général a adopté, le 1^{er} juillet 2004, une décision sur les cadres et autres accords sur le Programme de travail de Doha. La Décision que l'on appelle aujourd'hui « Ensemble des résultats de juillet » contient, entre autres, les annexes sur l'agriculture (notamment le coton), l'accès au marché des produits non-agricoles, les services et modalités de facilitation des échanges, ainsi que des calendriers spécifiques pour l'aboutissement des travaux sur le Traitement spécial et différencié et les questions relatives à la mise en œuvre. Le groupe africain a joué un rôle prépondérant dans les intenses consultations qui ont précédé l'adoption de cette décision. Le groupe était renforcé par des ministres africains qui faisaient partie des trente ministres des Etats membres de l'OMC présents à Genève pour la réunion du Conseil général.

3. Le présent document présente les principaux éléments de l'Ensemble des résultats de juillet et les particularités du processus des consultations ayant précédé l'adoption finale de la décision. Il énumère les réalisations positives du groupe africain à la lumière du programme africain contenu dans la Déclaration de Kigali et sert d'annexe au Consensus de Kigali. Il identifie en outre les défis auxquels sont confrontés les pays africains dans leur engagement de respecter des promesses des négociations de Doha.

Agriculture

4. Les consultations sur l'agriculture ont été les plus intenses et ont duré plus longtemps, car tous les Etats membres de l'OMC ont reconnu que les négociations sur l'agriculture étaient un domaine clé permettant de sortir de l'impasse où se trouve le Programme de travail de Doha. L'une des particularités du travail dans ce domaine était le rôle prépondérant joué par le tout nouveau groupe des «Cinq parties intéressées » composé des Etats-Unis, de l'UE, de l'Australie, du Brésil et de l'Inde, dans l'élaboration du texte sur le cadre de négociations pour les produits agricoles. Plusieurs Etats membres de l'OMC, notamment le groupe africain, ont exprimé leur préoccupation sur le manque de transparence qui entoure les négociations sur le texte. Cependant, les représentants africains à la Réunion du Salon vert étaient plus nombreux dans les dernières phases des consultations, notamment après l'intervention du ministre rwandais qui est l'actuel président de la Conférence des ministres africains du commerce.

5. Les principaux éléments du cadre de négociations pour les produits agricoles pouvant être considérés comme réalisations du groupe africain sont :

- La reconnaissance par les pays développés de la nécessité d'appliquer les politiques qui sous-tendent leurs objectifs de développement, les stratégies de lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, et les préoccupations relatives aux moyens d'existence ;
- L'accès sans restrictions aux dispositions de l'Article 6.2 de l'Accord sur l'agriculture, en d'autres termes, l'exemption des engagements de réduction des subventions des investissements et des subventions des intrants agricoles ;
- Exemption aux programmes de *de minimis* pour les cultures de subsistance et les agriculteurs sans ressources des pays en voie de développement
- Le plafonnement de l'appui de la Catégorie bleue ;
- L'examen et la clarification des critères de la Catégorie verte ainsi que les obligations pour le suivi et le contrôle des mesures d'appui de la Catégorie verte ;
- L'acceptation du principe de l'élimination des subventions des exportations dans un délai convenable.
- L'exemption des disciplines à appliquer aux entreprises publiques commerciales pour ce type d'entreprises dans les pays en voie de développement ;
- Liberté de flexibilité dans la définition d'un nombre approprié de produits tels que les produits spéciaux, basée sur des critères de sécurité alimentaire et tenant compte des préoccupations en matière d'élevage et des besoins de développement rural ;
- L'exemption des engagements de réduction pour les PMA.

Initiative sectorielle sur le coton

6. Le groupe africain a demandé aux quatre pays qui mènent cette initiative de conduire le groupe dans les consultations sur le coton. Les principales sections de la décision sur le coton découlaient des consultations marathon (qui ont duré 13 heures) tenues le 29 juillet et auxquelles ont participé le représentant américain du secrétaire d'Etat au commerce et les ministres du commerce du Bénin et du Sénégal. Presque tous les autres Etats membres de l'OMC ont accepté l'accord entre les demandeurs et leur principal partenaire que sont les Etats-Unis.

7. Les résultats des travaux sur le coton peuvent être résumés comme suit :

- Les aspects relatifs au commerce de l'initiative sont à présent portés au niveau des négociations contrairement à la position africaine qui veut que cette question soit examinée séparément, ce qui constituait la plus grande concession de la part de l'Afrique.
- Les aspects liés au développement sont abordés dans le contenu de la décision et tous les donateurs bilatéraux et multilatéraux sont encouragés à « orienter effectivement les programmes existants et les ressources additionnelles vers le développement des économies où le coton a une importance vitale.
- Dans le document annexe sur le cadre de négociations pour les produits agricoles, les Etats membres ont entrepris de traiter les éléments de l'initiative sur le coton de façon expéditive, avec ambition et particulièrement dans le cadre des négociations de l'agriculture. En outre, le document fait spécifiquement référence à l'initiative sur le coton comme base de ces travaux, et
- Un sous-comité sur le coton est créé pour examiner les progrès enregistrés sur ce sujet.

8. Les débats au sein de l'OMC sur le coton étaient très houleux. Les quatre pays africains qui ont introduit cette question ont bénéficié de la bonne volonté de la communauté internationale à la fois au niveau du gouvernement et de la société civile. Cependant, les Etats-Unis se sont véhément opposés à la forme et au contenu de cette initiative et cette position est attribuée au contexte d'élections politique dans ce pays cette année. Mais, les pays africains doivent à présent se forger sur le succès enregistré dans ce cadre en s'assurant que les modalités à élaborer respectent entièrement la lettre et l'esprit de cette décision et la section du document annexe relatif au coton.

Accès au marché pour les produits non-agricoles

9. Le 9 juillet 2004, le président du groupe de négociation sur l'accès au marché pour les produits non-agricoles a soumis au président du Conseil général son rapport dans lequel il recommande que l'annexe B du texte de Derbez soit considéré comme document de base pour les consultations sur l'Ensemble des résultats de juillet. Il a reconnu que le travail effectué par ce groupe avait été entravé par les tendances mercantilistes qui ont entaché les négociations sur le commerce aux termes desquels les membres attendent des conclusions sur les domaines d'intérêt vital pour eux. En outre, au rapport du président était annexée une lettre contenant des détails sur les différentes parties de l'annexe B du texte de Derbez, texte qui révélait la divergence de points de vue des membres. Cette lettre avait pour but de conforter le groupe africain qui était le plus opposé à l'annexe B du texte de Derbez.

10. Au cours des consultations suivantes, il ressortait que les pays développés, notamment les Etats-Unis et les pays de l'UE ne souhaitaient pas que le document annexe sur l'accès au marché pour les pays agricoles soit examiné. Le président usé de tous les moyens imaginatifs pour apaiser leurs préoccupations en conseillant l'adoption du terme «véhicule» qui a été remplacé par celui de «canal» qui énumérait les points de divergence figurant dans l'annexe. Le groupe africain et les pays ACP ont rejeté les propositions du président étant donné que le statut juridique des termes «véhicule/canal» n'était pas clair et ont fait remarquer que l'adoption de l'annexe allait rendre impossible le réexamen des points de divergence dans la phase de modalités.

11. Les demandes du groupe africain ont finalement été entendues et une décision a été prise dans le sens d'introduire les termes «véhicule/canal» dans l'annexe. En effet, l'annexe sur l'Accès au marché pour les produits non-agricoles qui a été adopté inclut le point de divergence linguistique dans l'annexe. Il n'est pas surprenant que l'on retrouve de différentes interprétations linguistiques sur les termes «véhicule/canal» qui ont finalement été retirés de l'annexe grâce à la détermination et à l'unité du groupe africain.

Facilitation des échanges

12. L'une des principales conclusions de la réunion du Conseil général porte sur la décision de démarrer les négociations sur les facilitations des échanges qui constituent l'un des quatre thèmes de Singapour. Les autres trois sujets portant sur les relations entre le commerce et l'investissement, l'interaction du commerce et la politique de la concurrence et la transparence des marchés publiques ont été retiré du programme de travail de Doha et non de celui de l'OMC, ce dernier constituant le plan d'action préféré du groupe africain.

13. Une terminologie sur l'assistance technique et l'appui au renforcement des capacités est utilisée dans ces programmes en vue d'aborder la question de savoir qui allait supporter le coût associé aux négociations d'un accord sur les facilitations des échanges et l'application des conclusions. Il incombe aux pays en développement de tenir leurs partenaires commerciaux pour responsables des coûts mentionnés ci-dessus pour éviter de se retrouver dans la situation déjà vécue par le passé où les promesses faites dans le cadre du programme de l'OMC et d'autres forums multilatéraux n'ont pas été tenues.

Développement

14. La principale conclusion concernant les questions de développement porte sur la date butoir de juillet 2005 pour la fin des travaux sur les traitements spéciaux et différenciés et les questions et les préoccupations liées à la mise en œuvre. Cette conclusion peu importante sur les questions de développement est quelque peu décevante, notamment à la lumière de l'inauguration de ces négociations considérées comme négociations sur le développement.

Défis à relever

15. Le Bureau de l'UA à Genève a organisé une rencontre pour les missions africaines auprès de l'OMC le 28 octobre 2004. Parmi les participants à cette rencontre, l'on retrouve les représentants de 33 missions africaines auprès de l'OMC. Les délibérations étaient intenses et portaient sur quatre sujets faisant partie de « l'Ensemble des résultats de juillet », notamment l'accès au marché des produits non-agricoles, les services et les questions de développement. Ces délibérations ont été fortement enrichies par les exposés présentés par des personnes ressources mises à disposition par la division du commerce du Secrétariat de la CNUCED.

16. L'objectif de cette rencontre était de rassembler les experts africains des négociations basés à Genève pour :

- Entreprendre une évaluation des principaux sujets de l'Ensemble des résultats de juillet et leur implication pour les pays africains ;
- Faciliter le perfectionnement de leurs stratégies pour les modalités de la phase de négociations et au-delà ;
- Identifier les sujets techniques et les besoins en recherche nécessitant d'autres travaux ; et

- Organisation du document d'orientation pour la participation de l'Afrique dans la période précédant la sixième session de la Conférence ministérielle de l'OMC qui aura lieu à Hong-Kong, Chine, du 13 au 18 décembre 2005 ;

17. La réunion a insisté sur l'importance des trois grandes conditions ci-dessous mentionnées pour les pays africains en vue de s'assurer que les questions relatives au développement restent au centre des négociations. Il s'agit de :

- La nécessité d'atteindre des résultats concrets et de donner la priorité aux progrès enregistrés dans les réponses aux besoins et aux intérêts de l'Afrique ;
- La nécessité d'assurer un résultat équilibré et un parallélisme dans et entre les domaines de négociation ;
- La nécessité d'insister davantage sur une approche participative dans les négociations. En fin, pour que le système d'échanges multilatéraux contribue au développement, ce système doit renforcer les capacités des pays africain à adapter les politiques et mesures qui encouragent la réalisation des objectifs de développement et abordent les questions relatives à la pauvreté. La question essentielle de ce point de vue est celle qui concerne les politiques.

18. Les lignes suivantes résument les défis identifiés par les participants à la rencontre sur les quatre principaux sujets qui préoccupent les pays africains, notamment l'agriculture, l'accès au marché des produits non-agricoles, les services et les questions de développement.

Agriculture

19. Les défis suivants ont été identifiés sur chacun des trois piliers des négociations sur l'agriculture :

- iii. Pour l'accès au marché, il s'agit de savoir :*
- Comment déterminer une formule qui assure la proportionnalité, réduit les crêtes tarifaires et maintint la flexibilité pour les pays en voie de développement étant donné que les politiques sur les tarifs est d'une importance capitale pour les pays africains puisque ces derniers apportent peu ou pas de soutien interne ;
 - Comment aborder la question de la réduction des préférences et des compensations, ainsi que celles des règles d'origine qui ont été déterminées comme facteur entravant l'utilisation effective les arrangements préférentiels par les pays africains ;

- Comment définir les critères de détermination des produits spéciaux et sensibles, ainsi que le mécanisme spécial de sauvegarde.
- ii. *Pour le soutien interne, il s'agit de :*
- Trouver le formule adéquate ;
 - Empêcher le changement de catégories ;
 - Trouver les critères de clarification des catégories bleu et verte ; et
 - Eviter la réduction du *de minimis* dans les pays en voie de développement.
- iii. *Pour la concurrence à l'exportation, il s'agit de :*
- Proposer une date pour l'élimination des subventions à l'exportation ;
 - Clarifier le rôle des entreprises publiques commerciales présentes dans les pays en voie de développement ; et
 - Souligner les dispositions sur l'aide alimentaire et établir la différence entre une véritable aide alimentaire et les écoulements des excédents.

20. La réunion a souligné la nécessité d'aborder, au plus vite, de façon ambitieuse et spécifiquement, les aspects relatifs au commerce de l'initiative sur le coton dans les trois piliers des négociations sur l'agriculture de tels que stipulé dans l'Ensemble des résultats de juillet. Les participants ont insisté sur la participation active des délégations africaines au sous-comité sur le coton afin de s'assurer que le mandat contenu dans l'Ensemble des résultats de juillet est respecté dans sa lettre et son esprit. Ils ont aussi mis l'accent sur le fait les aspects liés au développement de l'initiative sur le coton doivent être abordés à travers l'application totale des recommandations de l'Atelier de Cotonou par les donateurs bilatéraux et multilatéraux.

L'accès au marché des produits non-agricoles

21. L'un des grands sujets identifiés pour la clarification est la relation qui existe entre le contenu du paragraphe I et le reste de l'annexe B. Comme dans le cas des négociations sur l'agriculture, la recherche de la bonne formule, linéaire ou non-linéaire, reste un grand défi et un domaine clé dans laquelle l'assistance technique est nécessaire. Le deuxième domaine de préoccupation est relatif à la portée et aux niveaux des consolidations. De nombreux pays africains auraient besoin d'une coordination dans leurs niveaux de consolidation. Les négociations sectorielles doivent aussi être clarifiées, non seulement en terme de participation volontaire et obligatoire, mais aussi en terme de sélection sectorielle. Plusieurs membres ont lancé un appel à la CNUCED pour qu'elle les assiste dans l'évaluation de l'impact des négociations sectorielles (sur la réduction des préférences par exemple) et de travailler davantage à l'identification des secteurs d'intérêt pour les pays africains. D'autres défis qui doivent être clarifiés dans l'accès au marché des produits non-

agricoles sont relatifs à l'ajustement des coûts, les pertes de recettes fiscales et la réduction des préférences.

Les services

22. Les difficultés rencontrées dans les négociations sur les services et dues aux aspects doubles de spécificité sectorielle et aux modes de fourniture ont été reconnues. De nombreux sujets spécifiques ont été soulevés, notamment ceux relatifs à la délivrance des autorisations, de la reconnaissance des qualifications, des mesures de sauvegarde d'urgence, des subventions du traitement des engagements pris dans le cadre d'une libéralisation autonome et du recours aux services extérieurs. En outre, les débats portaient en général sur des sujets relatifs au mode 4 (mouvement temporaire des personnes physiques). L'on constate que dans la formulation des offres dans le cadre des négociations, il était important préciser les conditions pouvant permettre de s'assurer que les bénéfices tirés de la libéralisation dans tous les secteurs soient dirigés vers les pays ayant fait cette offre. Il importe aux pays africains d'évaluer la qualité des offres reçues des pays développés partenaires.

23. Les principaux défis identifiés dans les services sont les suivants :

- L'augmentation de la participation des pays africains dans l'actuel processus de négociations et, à cet égard, la participation des pays africains au processus de la demande et de l'offre s'est avéré très importante. Il convient de noter que seuls le Gabon, le Kenya et Maurice ont soumis des offres jusqu'à ce stade des négociations sur les services.
- La nécessité de négocier un accès commercialement valable au marché dans les secteurs et modes de fournitures dans l'intérêt des pays africains (par exemple, les fournisseurs de services peu spécialisés sous le mode 4; le recours aux services extérieurs sous le mode 1, ou les secteurs des services spécifiques tels que le tourisme).
- Le renforcement de la participation des pays africains au domaine de la réglementation (mesures de sauvegarde d'urgence, subventions et réglementation nationale).

24. L'asymétrie dans le pouvoir de négociation pendant les négociations bilatérales sur les services entre les pays développés et les pays en voie de développement était considérée comme entrave à l'aboutissement à des résultats équilibrés dans les négociations sur les services. A cet égard, les pays africains étaient encouragés à préparer et présenter conjointement des requêtes à leurs partenaires commerciaux dans le but d'atténuer ce déséquilibre. Le «transfert d'expertise » entre les pays africains dans le cadre de négociations sur les services et

dans celui du développement des modèles d'offre et de demande étaient aussi encouragés. Le Kenya et Maurice ont offert leur assistance à ce transfert d'expertise.

Sujets de développement

25. Les deux principaux ensembles de sujets sont :

- Les sujets de développement qui ne relèvent pas du mandat de négociation de Doha, notamment l'assistance technique, le commerce, la dette et les finances, le commerce et le transfert de technologies et les petites économies. Le principal programme des pays africains pour examiner ces questions est le renforcement et la finalisation du programme de travail dans ces domaines ;
- Les sujets de développement relevant du mandat de négociation de Doha, notamment l'examen des dispositions sur les traitements spéciaux et différenciés des accords de l'OMC et les questions liées à la mise en œuvre. En ce qui concerne ce dernier point, les stratégies de négociation pourraient comprendre l'identification, parmi les 88 propositions, de celles qui ont un caractère commercial et peuvent contribuer à renforcer les capacités de cadres politiques pour un traitement prioritaire. Par la suite, il sera nécessaire de réexaminer les plus de cent propositions et de choisir celles qui sont prioritaires afin de les traiter dans l'immédiat. L'idée de créer un organe de suivi unique sur les questions liées à la mise en œuvre peut être étudiée. Les autres sujets importants pour l'Afrique sont relatifs aux produits de base, aux préférences commerciales, aux besoins spécifiques des PMA et l'assistance technique dans le domaine du commerce.

26. Le groupe africain s'est réuni plus tard à Tunis en novembre 2004 afin d'approfondir les discussions sur les principales questions techniques et stratégiques de l'Ensemble des résultats de juillet qui sont important pour les pays africains. Le document d'orientation et le plan de travail seront par la suite finalisés par le groupe africain à Genève. En plus, le gouvernement tunisien accueille dans son pays un réunion ministérielle en 2005 pour discuter et formuler une position africaine commune sur les facilitations des échanges.

La voie à suivre

27. Le Conseil général a prolongé le délai pour l'achèvement du programme de travail à parti du 1^{er} janvier 2005 jusqu'à la tenue de la sixième Session de la conférence ministérielle de l'OMC du 13 qu 18 décembre 2005 à Hong-Kong, Chine. De même, lors de la réunion du Comité sur les négociations commerciales qui s'est tenue le 10 décembre, le Directeur général de l'OMC et président du

Comité a informé les délégués qu'il allait entreprendre « un exercice de réflexion collective sur la Conférence ministérielle de Hong-Kong et l'après conférence » lors de la prochaine réunion du Comité prévue pour mi-février 2005. Cela veut dire qu'au moment où les négociations sortent de leur cadre pour la phase des modalités, il faudrait déployer davantage d'efforts pour s'assurer que les préoccupations de l'Afrique se reflètent dans les modalités à arrêter. Pour cela, il faudrait que les capacités soient bien renforcées pour que les conclusions des négociations soient conformes aux attentes du continent, en d'autres termes, il s'agit pour les pourparlers de Doha d'être effectivement un cadre de négociations sur le développement et pour les dispositions sur les traitements spéciaux et différenciés d'être appliquées. Les partenaires de l'Afrique comme la FAO et le PNUD ont déjà entamé le renforcement des capacités des Etats membres, des CER et de l'UA en ce qui concerne les questions techniques de l'Ensemble des résultats de juillet qui nécessitent une meilleure compréhension. Davantage d'efforts doivent être déployés pour initier le programme des ateliers et des séminaires qui rassembleront chercheurs, experts des négociations et décideurs africains en vue de faciliter les débats et la formulation des positions de l'Afrique sur les sujets pertinents traités dans le programme de travail de Doha jusqu'à la sixième réunion ministérielle de l'OMC. Au cours de ces négociations, il sera question de reconnaître et rechercher la force qui réside dans l'unité et la solidarité entre ; les pays africains et les G90. Il faudra aussi encourager la présence des ministres au sein de la réunion du Conseil général sur les négociations, car ils ont donné une impulsion aux conclusions d'un accord lors de la réunion du Conseil général de juillet.